

Le défi démographique du XXIème siècle et le vieillissement de la population européenne.

Panel 2 : Les implications socio-économiques du vieillissement

Allocution de M. Georgica Severin, sénateur, section roumaine

Je suis vraiment très heureux et très honoré que ma première participation à une réunion internationale, dans ma nouvelle qualité de sénateur, se passe à une réunion de la Francophonie européenne et m'offre la double opportunité de bénéficier de la richesse des informations présentées et d'exprimer notre point de vue sur ce sujet qui, surtout dans cette période de crise qui touche la planète entière, se trouve parmi les préoccupations urgentes des autorités roumaines.

La Roumanie compte actuellement 5.6 millions de retraités et 6.2 millions de salariés et, en 2050, 40% des habitants de la Roumanie auront plus de 60 ans.

On estime que le taux de dépendance économique ^Upassera de 27 % en 2005 à 62 %, en 2050. On compterait donc moins de deux personnes en âge de travailler pour une personne de plus de 65 ans, contre un rapport de quatre pour une, aujourd'hui.

Malgré toutes les évolutions démographiques de la dernière décennie, la Roumanie n'a pas connu un fort impact économique du vieillissement de la population en ce qui concerne le déficit de main d'œuvre, parce que notre pays a traversé une période de transition vers l'économie de marché supposant la restructuration et la privatisation des grandes entreprises communistes, qui a conduit à une hausse de la productivité mais à une baisse de l'emploi.

Toutefois, l'un des principaux défis auquel nous sommes déjà confrontés concerne la viabilité du système d'assurances sociales.

Les mesures successives de retraites anticipées prises, depuis 1990, pour faire face au chômage en augmentation, et la pratique du travail au noir, toutes les deux dans un contexte de forte inflation qui a imposé des indexations successives des retraites, ont eu comme conséquences:

Une diminution de la population active, respectif du nombre de contributeurs au système public de retraites par rapport au nombre de bénéficiaires de 8.1 millions en 1990 à 4.6 millions en 2006.

Les retraités roumains sont parmi les plus jeunes d'Europe. A présent, l'âge légal de départ à la retraite est de 58 ans et 7 mois pour les femmes et de 63 ans et 7 mois pour les hommes. Les statistiques indiquent que l'âge réel de départ à la retraite est de 52 ans pour les femmes et de 54 ans pour les hommes, à une espérance de vie de 70 ans pour les femmes et de 68.2 ans pour les hommes.

Un déficit du système de retraite qui va dépasser 5% du PIB d'ici à 2020 et devrait atteindre 6,2% en 2050.

Conscientes du péril, pendant les dix ans passés, les autorités ont engagé diverses réformes législatives en ce domaine:

les possibilités de retraites anticipées ont été limitées;

l'âge de la retraite va augmenter graduellement, à 62 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes en 2014.

la période minimale de cotisation au système des assurances sociales va croître de 10 à 15 ans en 2014, tant pour les hommes que pour les femmes.^[2]

Les mesures prises ont visé aussi la création des pilons II et III des retraites privées^[3]. Dans ce sens, entre septembre 2007- février 2008, on a commencé l'implémentation de la **Loi sur les fonds de retraites administrés en privée** qui prévoit que tous les salariés roumains, âgés de moins de 35 ans, sont obligés de contribuer aux fonds privés des retraites. Cette participation ne repose pas sur une taxation supplémentaire du travail. Elle représente un pourcentage de 2% de la cotisation sociale au fond de retraites publics. Ce pourcent va augmenter avec 0.5% chaque année, jusqu'à 6% en 2015. Les roumains ont la possibilité de choisir un des 14 fonds des retraites qui sont surveillés par la **Commission de surveillance du système de retraites privées, contrôlée par le Parlement dirigée par un Conseil** composé par 5 membres, dont un Président et un Vice-président sont nommés par le Parlement.^[4]

En ce qui concerne le system de retraite facultatif - le pilon 3 -, est devenu fonctionnel en 2000.

Malgré les progrès obtenus, à présent, la crise financière et économique menace d'annuler ces acquis.^[5] En tenant compte du fait que dans les prochaines années, on attend une augmentation des retraités par le départ massif en retraite des «baby-boomers» des années 1967-1973, et une hausse de la population «du quatrième âge», qui vont peser plus sur le système public de retraite et sur les dépenses budgétaires, au sein de l'Administration Présidentielle, a été créée la **Commission d'évaluation des risques sociales et démographiques**. Cette Commission temporaire, composée par des spécialistes réputés dans les domaines de la politique sociale, de l'assistance sociale, de la démographie et de la statistique sociale, est chargée d'analyser la situation actuelle en ce qui concerne les risques sociaux et démographiques et d'identifier les solutions nécessaires pour la minimisation de ces risques. De plus, nous envisageons de constituer une **Commission interministérielle de la Population et du Développement**, sous l'autorité du Premier Ministre, ayant comme mission principale l'élaboration d'une **Stratégie Nationale de la Population et du Développement**.

Comme vous le savez déjà, la Roumanie est devenu, en mars dernier, le troisième pays membre de l'Union européenne (UE), après la Hongrie et la Lettonie, qui va bénéficier d'un plan de soutien financier face à la crise économique, en obtenant un prêt de 20 milliards d'euros sur deux ans, du FMI^[6].

Et, je voudrais ajouter ici: C'était une décision qui suscite des questions et des vifs débats au sein de la classe politique et l'inquiétude d'une partie de la population. En ce qui me concerne, je partage l'opinion que ce prêt va limiter les effets d'une forte chute des flux de capitaux, en réduisant les déficits extérieur et fiscal.

Dans ce contexte, les résultats des évaluations récentes du Fonds Monétaire International, de la Commission Européenne, de la Banque Mondiale, ont imposé la condition d'une réforme urgente du système public des retraites, qui exerce une "pression énorme" sur le budget. Les spécialistes de la Banque Mondiale ont tiré la sonnette d'alarme: *En l'absence d'autres mesures - comme l'augmentation de l'âge légal de départ en retraite à 65 ans ou plus, tant pour les femmes que pour les hommes, l'annulation des avantages catégoriels, la modification des formules de calcul des taux de prestation, la diminution des indexations -, on va arriver à la situation de travailler vers 70 ans pour assurer la viabilité du system de retraites*. Tenant compte de l'espérance de vie à la naissance en Roumanie, ça ce traduit par „travailler jusqu'à mourir", ce qui nous oblige de procéder tout de suite aux réformes.

De plus, la Roumanie, comme partie intégrante de l'UE doit suivre les grand lignes de la Stratégie de Lisbonne^[7]: un taux d'emploi global de 70 %, un taux d'emploi de plus de 60 % chez les femmes, un

taux d'emploi de 50 % chez les travailleurs seniors, une croissance économique annuelle d'environ 3 %, jusqu'en 2010.^[81] Ces objectifs devaient être atteints par une stratégie nationale comprenant des politiques favorables à la croissance économique et sociale durable et aux investissements dans le capital humain autour des axes majeurs de l'éducation, de la formation tout au long de la vie et de la santé, conduisant à une vie active plus longue.

Comme philosophe et historien, par éducation, et comme professeur et journaliste, par occupation, permettez-moi, pour finir, de citer un fameux poète roumain qui disait '*Notre pays n'a pas besoin de jeunes vieux, mais des vieux, beaucoup de vieux, mais des vieux jeunes.*'

^[1] Rapport inactifs/actifs

^[2] A présent, le stage minimum de cotisation est de 12 ans et 2 mois.

^[3] Fondé sur le modèle proposé par la Banque Mondiale, le schéma des retraites propose **trois piliers** : un premier pilier public obligatoire s'appuyant sur la **répartition** ; un deuxième pilier obligatoire fondé sur la **capitalisation** ; et un troisième pilier basé sur des cotisations volontaires à des **fonds de retraites**.

^[4] Plus de 4 millions de personnes contribuent à ces fonds qui gèrent à présent les cotisations du deuxième pilier - environ 230 millions d'euros et qui ont connu, entre mai 2008 et janvier 2009, une croissance de 8,9 % - selon l'Association Roumaine pour les Retraites privées.

^[5] Les statistiques plus récentes relatives au marché de l'emploi montrent que le taux du chômage a été de 5.6% en mars 2009 contre 4,1% en mars, 2008.

^[6] Sur ce montant, **12,9** milliards d'euros seront abondés par le **FMI**, **5** milliards par l'**UE**, **1 à 1,5** milliard par la Banque mondiale (BM) et le reste par plusieurs autres institutions, dont la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

^[7] La stratégie de Lisbonne a été lancée en mars 2000 et a été révisée en 2005. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE se sont accordés sur un objectif ambitieux : faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

^[8] Les chefs d'Etat réunis au Conseil européen de 20 mars 2009, ont arrivé à deux conclusions :

La Stratégie de Lisbonne reste «*le cadre approprié pour encourager la croissance et l'emploi*» en temps de crise économique, et

«*La crise souligne la nécessité de poursuivre et d'accélérer les réformes structurelles*» stipulées par l'Agenda de Lisbonne.